

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 251 11 5517700 Fax: 251 11 5517844

Website : www.africa-union.org

Plan d'action de la Décennie africaine de la jeunesse 2009-2018

**Accélérer l'autonomisation des jeunes en vue du
développement durable**

*Feuille de route pour
la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse*

Mai 2011

AVANT-PROPOS



***Imaginez** que la jeunesse africaine soit capable de contribuer effectivement au renouveau de l'Afrique, qu'elle puisse en bénéficier, qu'elle vive le rêve de la prospérité, de la paix, de la stabilité en Afrique, et qu'elle prenne en main son propre destin.*

***Envisagez de mettre à la disposition** de cette génération de jeunes les moyens devant lui permettre de créer notre avenir à tous*

***Imaginez** une situation où un jeune africain se réveillerait un jour et disposerait des moyens et de la liberté de réaliser pleinement ses*

potentialités et d'être une force positive pour le développement.

Le Plan d'action de la Décennie 2009-2018 de la Décennie africaine de la jeunesse, est un cadre qui permet la participation multisectorielle et multidimensionnelle de toutes les parties prenantes, en vue de la réalisation des buts et objectifs de la Charte africaine de la jeunesse. Le Plan d'action de la Décennie permettra également la mise en œuvre d'actions plus coordonnées et plus concertées, pour accélérer l'autonomisation et le développement des jeunes.

Le Plan d'action fournit un contexte qui explique l'historique ainsi que les raisons qui sous-tendent l'annonce, lors de la Conférence de l'Union africaine en janvier 2009, d'une Décennie de la jeunesse. Ce plan vise à appuyer la mise en place de plans d'action nationaux et régionaux, tout en fournissant, dans le même temps, un cadre qui permet des activités coordonnées au niveau continental.

Le Plan d'action de la Décennie est destiné à être utilisé par un large éventail de parties prenantes, notamment les États membres de l'Union africaine, les partenaires au développement, la Commission de l'UA et les éléments constitutifs des organes de l'UA.

Vu que les Ministres africains en charge de la jeunesse ont approuvé le Plan d'action de la Décennie et que le Conseil exécutif de l'UA l'a entériné, il est instamment demandé **aux États membres de l'UA** de considérer le Plan d'action de la Décennie comme un cadre qui assure la corrélation entre l'autonomisation et le développement des jeunes, les buts et priorités de développement nationaux, et les instruments utilisés pour les évaluations, l'établissement de normes, de critères et d'indicateurs continentaux et régionaux. Il leur est également demandé d'inclure le Plan d'action de la Décennie dans leurs cadres de reddition de compte, comme le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP); de

même que lors de l'évaluation des progrès accomplis en vue de la réalisation des OMD. Les États membres sont, en outre, invités à rechercher de nouveaux moyens pour mobiliser les ressources nationales, y compris auprès du secteur privé, en vue de la mise en œuvre du Programme d'action de la décennie et de la réalisation des objectifs de la Charte africaine de la jeunesse.

Les **Communautés économiques régionales** sont priées d'intégrer le Plan d'action de la Décennie dans leurs stratégies et programmes en faveur des jeunes, de plaider pour l'accélération de la mise en œuvre de ce plan d'action et d'apporter leur contribution aux efforts de mobilisation des ressources aux niveaux régional et national.

Les organismes bilatéraux, les agences multilatérales, notamment le système des Nations Unies, la société civile et les organisations non gouvernementales, le secteur privé ainsi que l'Union panafricaine de la jeunesse et d'autres organisations de jeunes sont également invités à aligner leurs activités au cours de la prochaine décennie sur ce Plan d'action et à intégrer une perspective jeune dans leurs programmes et leurs interventions.

J'exhorte, tout particulièrement, les partenaires de développement et leurs alliés à adopter le Plan d'action de la Décennie africaine de la jeunesse, en tant que cadre au sein duquel un appui coordonné et cohérent sera fourni aux politiques, aux programmes et aux activités pour le développement des jeunes en Afrique.

Jean Ping
Président
Commission de l'UA

REMERCIEMENTS

Le présent document a été élaboré, examiné et finalisé sur la base du travail, des débats et de la contribution de plusieurs acteurs, y compris des représentants des jeunes, des États membres de l'Union africaine, des membres du personnel, des experts-conseils et des volontaires pour la jeunesse au sein de la Division des Ressources humaines et de la jeunesse de la Commission de l'Union africaine.

Je remercie, tout particulièrement, les participants au séminaire continental sur l'élaboration d'un plan d'action pour le développement et l'autonomisation des jeunes en Afrique, qui s'est tenu du 23 au 25 septembre 2009, à Addis-Abeba, pour leurs contributions au projet du Plan d'action de la Décennie.

La Commission remercie également les membres du Bureau de la deuxième Conférence des ministres africains en charge de la jeunesse (COMY II), organisé à Addis-Abeba, qui ont examiné le premier projet et ont fait des recommandations concrètes en vue de son amélioration.

La Commission exprime également sa gratitude aux partenaires de développement qui ont pris part à la troisième Conférence des Ministres africains en charge de la jeunesse (COMY III), qui s'est tenue au Zimbabwe, en avril 2010; et qui ont apporté une contribution significative, notamment des idées sur la voie à suivre pendant la réunion d'experts, lors de l'examen du projet révisé. Ils ont également fourni la base méthodologique pour le Plan d'action, en se fondant sur les conclusions et les recommandations de COMY II.

En outre, la Commission salue tout particulièrement le FNUAP pour l'appui financier et technique qu'il ne cesse de lui apporter, ainsi que la CEA pour les propositions relatives à la mise au point du présent document.

Prof. Jean-Pierre EZIN
Commissaire,
Ressources humaines, sciences et technologie

Acronymes

AYDI	Indice composite et stratégique de la jeunesse africaine
CAJ	Charte africaine de la jeunesse
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CER	Communautés économiques régionales
CJVUA	Corps des jeunes volontaires de l'Union africaine
COMY	Conférence des ministres africains en charge de la jeunesse
CUA	Commission de l'Union africaine
DDJA	Décennie pour le développement de la jeunesse en Afrique
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC/ONG	Organisations de la société civile/ Organisations non gouvernementales
PA	Plan d'action
RHST	Ressources humaines, science et technologie
UPJ	Union panafricaine de la jeunesse

Glossaire / Définitions de travail

Autonomisation des jeunes: Les jeunes sont responsabilisés lorsqu'ils réalisent qu'ils ont ou qu'ils peuvent faire des choix de vie, qu'ils sont conscients des conséquences de ces choix, qu'ils prennent des décisions en toute liberté, agissent en se fondant sur ces décisions et assument les responsabilités pour leurs actions. L'autonomisation signifie également avoir la capacité de soutenir les conditions dans lesquelles les jeunes peuvent agir en leur nom propre, et selon leurs propres idées, plutôt que sous la direction d'autres personnes. Ces conditions propices sont divisées en catégories majeures telles que la base économique et sociale; la volonté politique, l'accès aux connaissances, à l'information et aux compétences, l'allocation de ressources suffisantes et des cadres juridiques et administratifs d'appui, un environnement stable d'égalité, de paix, de démocratie et un système positif de valeurs.

Développement des jeunes : ... les processus de croissance en cours dans lesquels les jeunes sont engagés dans la recherche de: (1) la satisfaction de leurs besoins personnels et sociaux pour se sentir en sécurité, sentir que l'on se préoccupe d'eux, être valorisés, être utiles et spirituellement solides, et (2) renforcer les compétences et les aptitudes qui leur permettent de fonctionner et de contribuer à leur vie quotidienne. "(Pittman, 1993, p. 8) ... Un processus qui prépare les jeunes à relever les défis de l'adolescence et de l'âge adulte par une série d'activités progressives et coordonnées et des expériences qui les aident à devenir compétents du point de vue social, moral, émotionnel, physique, et intellectuel. Le développement positif des jeunes se rapporte aux besoins plus larges de développement des jeunes, contrairement aux modèles fondés sur les déficits qui mettent l'accent uniquement sur les problèmes des jeunes.

Résultat: Renvoie à une notion d'impact qui mène à terme à la réalisation d'un objectif. Le résultat est différent de la production qui découle d'activités spécifiques et contribue au résultat attendu.

Objectif: Résultat escompté

Indicateurs: "Un facteur quantitatif ou qualitatif ou encore variable qui fournit des voies et moyens simples et fiables pour mesurer le rendement indiqué, en vue de refléter les changements liés à une intervention ou d'aider à évaluer la performance d'un acteur de développement; également une variable, dont le but est de mesurer le changement qui intervient dans un phénomène ou un processus "

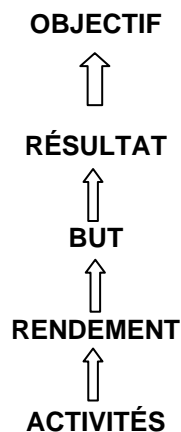


Table des matières

Avant-propos

Remerciements

Acronymes

1. Informations de base
2. Introduction
3. Objectifs
4. Stratégie et priorités
5. Un cadre pour la Décennie (Principes directeurs)
6. Cadre d'indicateurs
7. Fourniture de résultats et partenariat
8. Appui à la mise en œuvre et implication sur les ressources
9. Suivi et mesure du progrès

Information de base

L'Union africaine envisage une intégration économique, sociale, et culturelle africaine et un programme de développement politique d'ici l'an 2025 :¹ Une Afrique prospère, en paix avec elle-même et avec ses partenaires. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), initiative intégrée dans le processus de la Commission de l'UA et constituant un nouveau départ, vise à permettre au continent, non seulement de réduire la pauvreté mais aussi de le propulser pour lui permettre de relever les défis du 21^e siècle. L'Union africaine vise "entre autres" à renforcer son rôle de leadership pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance. Ces efforts et d'autres doivent être conduits par les propres citoyens de l'Afrique, qui, l'UA espère, deviendront une force jouissant d'une bonne santé, qualifiée, dynamique et en mesure de soutenir la compétitivité sur le marché mondial.

De toute évidence, une Afrique nouvelle émergente et intégrée ne peut se réaliser pleinement que si sa "population considérable de jeunes" qui est son avantage démographique, est mobilisée et équipée pour aider dans la conduite du programme d'intégration, de paix et de développement de l'Afrique. Cette vision découle de la croyance et de la conviction qu'un leadership fort et responsable et une intégration réussie doivent être fondés sur la participation, l'investissement et l'intégration de l'énorme potentiel de la population dont les jeunes sont un pilier essentiel.

A la lumière de ce qui précède et malgré l'énorme potentiel, le dynamisme, l'habileté, la force de caractère, et l'aspiration de la jeunesse africaine, le continent continue de faire face à des défis majeurs pour maximiser les avantages de ce capital social important, par exemple, en investissant de manière appropriée dans l'autonomisation et le développement des jeunes.

La population africaine est estimée à plus de un milliard de personnes dont plus de 60% sont des jeunes hommes et femmes âgés de 15 à 35 ans. La majorité des jeunes africains sont toujours confrontés aux : chômage, sous-emploi, manque de compétences, éducation appropriée, accès au capital, besoins non satisfaits en ce qui concerne les informations liées à la santé et à ses services y compris ceux liés au diagnostic, au traitement et aux soins des personnes vivant avec le VIH et, par-dessus tout, à la prévention de toutes les nouvelles infections de VIH parmi eux. Cette situation est plus prononcée chez les jeunes des zones rurales. La plus grande proportion de jeunes n'a pas la possibilité de développer pleinement son potentiel et de contribuer efficacement à la réalisation de la vision affirmée et à la mission des dirigeants africains.

Avec d'autres groupes tels que les femmes, les personnes handicapées supportent le fardeau de la crise interne et externe, qu'elle soit liée à la crise alimentaire, financière, au changement climatique et à l'insécurité humaine, entre autres. De plus, de nombreux jeunes défavorisés sont involontairement enrôlés dans la lutte armée, utilisés pour régler

¹ Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine. Volume2 :2004-2007 Cadre stratégique de la Commission de l'Union africaine

des comptes politiques et exposés à divers médias négatifs qui érodent leur patrimoine positif, les entraînant vers la délinquance, l'usage de drogues, et d'autres comportements dangereux. Par ailleurs, et comme on le sait, la plupart des jeunes qui migrent vers les pays étrangers ou même au sein du continent, à la recherche de pâturages plus verts, font également face à l'exploitation, aux abus extrêmes et aux mauvais traitements, entre autres.

Si la Vision et la Mission de l'Union africaine doivent être réalisées, il convient que l'Afrique déploie des efforts délibérés afin d'accélérer le développement social qui accorde une haute priorité à l'autonomisation et au développement des jeunes. C'est aussi une condition sine qua non pour une croissance économique soutenue et la réalisation des objectifs du NEPAD.

I. Introduction

En Juillet 2006, les chefs d'États et de gouvernements de l'Union africaine qui se sont réunis à Banjul, en Gambie, ont approuvé la Charte africaine de la jeunesse (CAJ) ; la Charte est le document politique et juridique qui sert de cadre stratégique pour les orientations visant l'autonomisation et le développement des jeunes aux niveaux continental, régional et national. Le CAJ a pour objectif de renforcer et de consolider les partenariats et les relations au niveau continental et régional; par ailleurs, elle accorde la priorité au développement des jeunes dans le cadre du programme de développement de l'Union africaine.

De même, la Conférence des Chefs d'États et de gouvernements de l'Union africaine a proclamé les années 2009-2019 comme la Décennie de la jeunesse pour le développement en Afrique, au cours de la réunion du Conseil exécutif tenue en Janvier 2009 à Addis-Abeba, Ethiopie.

Au niveau national, l'on reconnaît totalement les défis graves lancés aux jeunes les grandes opportunités de la jeunesse, et la plupart des pays africains déploient des efforts pour impliquer les jeunes dans les processus politiques et de prise de décision, comme en témoigne la création de parlements nationaux de la jeunesse et la nomination des jeunes dans des postes de direction et de consultation avec les jeunes sur les politiques et programmes qui affectent leur vie.

Au niveau régional et continental, des réseaux des jeunes ont été établis, y compris l'Union Panafricaine de la Jeunesse, en vue de servir de canal pour l'engagement des jeunes et la promotion de leurs perspectives, et de les intégrer dans les politiques, stratégies et programmes nationaux, régionaux et continentaux.

La plupart des pays africains ont adopté des politiques et des programmes en faveur des jeunes. Il en est de même pour les Communautés économiques régionales (CER). Au niveau continental, les dirigeants africains ont, entre autres, adopté et approuvé la Charte africaine de la jeunesse (2006), qui, à ce jour, a été signée par 37 pays et ratifiée par 24 pays. La Charte de la jeunesse, qui est entrée en vigueur le 8 août 2010, est un cadre global qui traite des droits et des obligations des jeunes. Elle constitue également le contrat social entre l'État et les jeunes et répond aux besoins prioritaires pour leur autonomisation et leur développement.

En vertu de la Charte, les États membres sont tenus d'élaborer et de mettre en œuvre, des politiques et des programmes globaux, intégrés et intersectoriels avec la participation active des jeunes. Une telle politique et le processus d'élaboration des programmes nécessitent d'être soutenus par l'intégration des perspectives des jeunes dans de plus vastes objectifs et priorités de développement, en investissant dans une participation et contribution significatives des jeunes en vue du progrès de l'Afrique et du maintien des gains actuels.

La Décennie donne l'occasion de faire avancer l'ordre du jour de l'autonomisation et du développement des jeunes dans tous les États membres, afin d'assurer un investissement efficace et plus ambitieux dans les programmes des jeunes et un soutien accru au développement et à la mise en œuvre des politiques nationales en faveur des jeunes. Au cours de la décennie, la Commission de l'UA et les États membres mettront collectivement en œuvre le Plan d'action décennal de l'Union africaine sur le développement des jeunes en Afrique, qui mettra l'accent sur les domaines prioritaires, tels que préconisés dans la Charte africaine de la jeunesse.

Le Plan d'action relatif à la Décennie sur l'autonomisation et le développement des jeunes en Afrique est une feuille de route pour la mise en œuvre de la Charte de la jeunesse africaine. Il répond à la nécessité de renforcer les capacités nationales qui donnent des résultats plus efficaces dans le cadre de la collaboration des donateurs et d'un partenariat pour l'autonomisation et le développement des jeunes.

II. Un cadre pour la Décennie

La signification de la jeunesse, et la manière dont la société la considère, varie dans le temps, l'espace et les sociétés. Pour les pays en développement et plus particulièrement les pays africains, les jeunes représentent un défi persistant étant donné les réalités socio-économiques et politiques dans lesquels ils sont définis et caractérisés dans de cadre de la formulation et de la conception des politiques.

La Charte africaine de la jeunesse définit les jeunes en tant que personnes âgées de 15 à 35 ans. Le concept d' "Autonomisation des jeunes " a également été défini selon divers contextes uniques. Le Plan d'action définit l'autonomisation des jeunes comme le renforcement des connaissances et de l'éducation par le biais de la sensibilisation et du renforcement des capacités et des compétences. L'autonomisation nécessite de même l'amélioration de l'accès aux diverses possibilités qui façonnent l'avenir des jeunes.

Un des principaux objectifs de la Charte africaine de la jeunesse est de renforcer l'autonomisation des jeunes. Le plan d'action précise et uniformise l'autonomisation et le développement des jeunes en Afrique.

Approche multidimensionnelle de l'autonomisation et du développement des jeunes: Mettre en œuvre le lien du Plan d'action de la Décennie dans le cadre des vastes objectifs et priorités nationaux de développement, y compris leur intégration à d'autres instruments adoptés au niveau continental et, le cas échéant, aux mécanismes nationaux de développement, y compris les cadres du NEPAD et du MAEP.

Approche du développement fondé sur les droits de l'homme : promouvoir, par le biais de la ratification et de l'appropriation de la Charte africaine de la jeunesse, le renforcement de l'obligation de rendre compte, par les institutions et mécanismes nationaux, y compris

la Commission nationale des droits de l'homme, en ce qui concerne les normes de protection et le respect des droits des jeunes.

Propriété et renforcement des capacités: appui au renforcement des capacités nationales pour répondre au développement et à la mise en œuvre des politiques et des plans intersectoriels, globaux et intégrés en faveur des jeunes.

Participation populaire: sensibiliser sur et promouvoir, en conformité avec les décisions de la Conférence, la participation des représentants des jeunes et des organisations des jeunes de la société et d'autres principales parties prenantes dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi du programme et des plans de développement.

Estimation des coûts, Budgétisation et Dépenses: l'estimation des coûts de la mise en œuvre des programmes et des plans de développement des jeunes, d'une manière coordonnée et cohérente afin de suivre et de faire rapport sur les progrès réalisés dans le cadre du Plan d'action de la Décennie de la jeunesse.

Ressources: sensibiliser à une répartition adéquate des sources nationales et internationales dans le cadre des efforts de développement en faveur des jeunes, y compris la prise en compte des obligations futures et des besoins actuels, conformément aux objectifs de la Charte africaine de la jeunesse.

Dimensions régionales: tenir compte des particularités régionales (et mondiales), y compris la migration, l'intégration et les échanges commerciaux, ainsi que les questions émergentes telles que le changement climatique, dans la politique, les stratégies et les plans de développement des jeunes.

Base de l'information : collecter des bases de données, des connaissances et des informations techniques pour l'action importante de désagrégation de toutes ces informations en conformité avec la définition de la jeunesse énoncée dans la Charte africaine de la jeunesse.

Sensibilité aux différences entre les hommes et les femmes : s'assurer que les facteurs liés au sexe en abordant la question du développement et de l'autonomisation des jeunes vont au-delà de l'analyse désagrégée par sexe et sont indissociables.

III. Principes directeurs généraux

1. Outils basés sur des preuves, instruments et stratégies pour l'intégration des perspectives des jeunes dans les programmes et les activités de développement
2. Prise en compte des considérations multisectorielles et multi dimensionnelles des questions relatives aux jeunes dans la promotion et l'appui des réponses durables
3. Production de données et des informations normalisées et détaillées à travers le continent pour mesurer l'efficacité et l'impact du plan d'action.

IV. Objectifs du Plan d'action de la Décennie

1. Servir de feuille de route pour la mise en œuvre accélérée de la Charte africaine de la jeunesse (CAJ)
2. Intégrer et mettre en œuvre la CAJ en incorporant la perspective de la jeunesse dans le financement et le suivi des objectifs et des indicateurs de développement de l'Afrique.
3. Établir des normes de référence, des critères indicatifs et la responsabilité dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques, des programmes et des activités de développement des jeunes en Afrique.

V. Résultats attendus du Plan d'action

1. Capacités renforcées des États membres, à développer et à mettre en œuvre des politiques et des plans détaillés, intégrés et intersectoriels de développement de la jeunesse
2. Perspectives de la jeunesse intégrées de manière efficace dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des objectifs et des priorités de développement durable
3. Investissement accru dans les programmes et les activités de développement de la jeunesse liés à l'évaluation des objectifs de développement
4. Besoins et mobilisation des ressources pour le développement des jeunes à tous les niveaux, basés sur des preuves et des résultats
5. Adoption du Plan d'action de La Décennie de la jeunesse en tant que cadre pour le financement et l'évaluation des politiques, programmes et activités visant l'autonomisation et le développement des jeunes sur le continent

VI. stratégie et domaines prioritaires du plan d'action

Le Plan d'action de la Décennie 2009-2018 est sous-tendu par la stratégie formulée dans le cadre de la vulgarisation, de la ratification et de la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse. Il est essentiellement fondé sur les trois piliers suivants :

- Garantie d'une approche de développement des jeunes fondée sur les droits, grâce à une participation et à une représentation significatives;
- Renforcement de l'investissement ciblant l'autonomisation socio-économique des jeunes et ;

- Intégration de la perspective de la jeunesse dans les efforts visant à atteindre les objectifs et les priorités généraux de développement ;

Cette stratégie continue de répondre à la question de l'autonomisation et du développement des jeunes pour soutenir la vision de l'Union africaine et le NEPAD, et à contribuer de manière concrète au développement et à la croissance socio-économique de l'Afrique. Ainsi donc, en abordant ces piliers, l'accent serait mis sur 1) l'élaboration, la coordination et la gestion de politiques ; 2) le financement et la mise en œuvre du programme, et 3) la sensibilisation au bien être des jeunes en offrant l'accès à l'éducation, aux services de santé et à l'emploi, et 4) défense de la cause des jeunes défavorisés;

La Commission de l'UA et les CER continueront à faire montre d'un engagement nettement plus fort vis-à-vis des jeunes, en fournissant un appui technique aux ministères respectifs de la jeunesse, en renforçant les réseaux de jeunes tant au niveau national que régional, et en sollicitant davantage les organisations de la jeunesse conduites et servies par les jeunes, afin qu'ils jouent un rôle majeur dans la prestation de leurs activités.

La question de la jeunesse étant une question transversale, le Plan d'action de la décennie de la jeunesse 2009-2018 bénéficie d'autres objectifs de développement, y compris ceux de l'enseignement secondaire et tertiaire ; la santé sexuelle et reproductive ; le travail et l'emploi des jeunes ; le changement climatique ; la population et les objectifs de développement ; l'intégration de la perspective genre; la prévention du VIH/SIDA ; les soins et le soutien ; les stratégies de réduction de la pauvreté ; la mondialisation et d'autres objectifs de développement, y compris le cadre du NEPAD et les OMD.

La mise en œuvre du Plan d'action de la Décennie africaine de la jeunesse 2009-2018 s'appuie sur des partenariats comme un pilier pour s'assurer que les ressources sont disponibles en vue de mettre en œuvre ledit plan d'action. L'accent sera mis sur l'accroissement de l'impact et du résultat de ses activités par l'intensification de son engagement vis-à-vis de son mandat et en travaillant en plus étroite collaboration avec les États membres dans le cadre de la fourniture de l'appui (technique), afin de produire des rapports réguliers et des données sur les jeunes. Il conviendra également d'œuvrer de concert avec les réseaux régionaux et continentaux des jeunes en coordonnant leurs divers efforts sur sa base de données.

Le Bureau des ministres africains en charge des Affaires de la jeunesse (Comy III) qui s'est réuni en avril 2010 au Zimbabwe, a approuvé, entre autres, les priorités à moyen terme du Plan d'action de la Décennie (DPoA) qui a été recommandé par le Forum des jeunes et la réunion pré-sommet. Ces priorités comprennent :

1. Amélioration des bonnes pratiques fondée sur des preuves dans les programmes et activités de développement durable des jeunes, et spécifiquement dans l'aptitude au travail des jeunes, le droit à l'information et aux services de santé, l'éducation basée sur l'équité et la compétitivité, le développement des compétences;

2. Coordination des efforts multilatéraux en matière de politique et de développement, de la mise en œuvre et du suivi du programme;
3. Ciblage des groupes marginalisés (les jeunes femmes, les jeunes handicapés, les jeunes des zones post/ de conflit post ;
4. Renforcement du développement du leadership, de la participation et de l'esprit de volontariat parmi les jeunes ; et
5. Établissement d'une base durable des ressources – tant humaines que financières, et s'assurer de la disponibilité des données comparatives désagrégées sur le développement des jeunes.

DECENNIE AFRICAINE DE LA JEUNESSE : 2009 -2018 PLAN D'ACTION

A- POLITIQUES ET LÉGISLATIONS

PRODUIT 1: Créer un environnement propice au développement et à l'autonomisation des jeunes					
RÉSULTATS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE	CALENDRIER
Plus grand engagement des États membres de l'UA en vue de la domestication et de la mise en œuvre accélérée de la Charte africaine de la jeunesse	Plaidoyer multisectoriel en vue de faciliter la ratification de la CAJ dans les pays qui ne l'ont pas encore fait.	Augmentation de 24 à 40 des pays ayant ratifié Nombre des pays dont les politiques prévoient un quota pour l'emploi des jeunes au sein des organismes gouvernementaux et du secteur privé	instruments juridiques déposés auprès de la CUA	CUA/CER	2012-2014
	Popularisation et sensibilisation, par les médias officiels et privés, aux dispositions et à l'utilisation de la CAJ	Importance de la couverture par les médias des questions liées au développement de la jeunesse Nombre de pays disposant d'une version en langue locale de la Charte africaine de la jeunesse.	Fréquence des rapports/ des articles de presse Rapports nationaux de l'étude préparatoire d'évaluation	États membres, Organisations et réseaux des jeunes, organes de presse	2011 - 2013
	Contrôle et fourniture d'une assistance technique pour garantir l'harmonisation de la CAJ avec les politiques de développement, des normes et des protocoles en faveur des jeunes	Nombre de pays ayant des politiques, des normes et des protocoles nationaux qui concordent avec la CAJ et son Plan d'action	Documents de politique et protocole achevés et analysés Indice composite stratégique national de la jeunesse	CUA/CER	2013

B- PROGRAMMES ET PLANS

PRODUIT: 2. Accroître l'investissement dans le développement et l'autonomisation des jeunes					
RÉSULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE	CALENDRIER
2.1 Stratégies et programmes en faveur de la jeunesse intégrés conformément à la CAJ et au PA de la Décennie.	Mise en œuvre des plans et programmes de développement multisectoriels en faveur des jeunes	Nombre de pays ayant des plans et des activités assortis d'un calendrier et chiffrés pour les jeunes en vigueur et mis en œuvre	Exemplaires des plans de développement en faveur des jeunes assortis des coûts estimatifs Rapports d'activité et d'évaluation périodiques sur les jeunes (tous les deux ans)	CUA/CER/ États membres, Réseaux et organisations de jeunes	2011-2018
2.2 Autonomisation et développement des jeunes constatés dans cinq domaines	Mise en œuvre des programmes d'éducation et promotion de l'acquisition de compétences en cours d'emploi dans les secteurs privé et public.	Pourcentage de l'augmentation périodique des jeunes diplômés et qualifiés Nombre de jeunes en formation en cours d'emploi	Rapport d'activité sur la mise en œuvre de la deuxième décennie de l'Éducation de l'UA	États membres,	D'ici 2018
	Création d'emplois productifs et consolidation de ceux existants	2% de réduction par an du chômage des jeunes	Ratios périodiques de l'emploi au niveau national et rapports sur le profil de la pauvreté chez les jeunes	États membres,	Chaque année
	Établissement de la parité du pouvoir d'achat et réforme des politiques fiscales macroéconomiques en vue de la création d'entreprises et d'investissements en faveur des jeunes	Pourcentage des jeunes entrepreneurs dans l'économie structurée par rapport à l'économie non structurée	Existence de mesures incitatives réglementaires et de sources de financement pour les jeunes entrepreneurs disponibles par le biais de partenariats public-privé (PPP)	États membres,	2011-2018

	Renforcement et mise en œuvre des programmes des jeunes volontaires	Nombre de jeunes africains travaillant comme volontaires aux niveaux national, régional et continental	Mise en place de programmes fonctionnels pour les jeunes volontaires. Rapports d'activité du programme des jeunes volontaires de l'UA	CUA/CER/ États membres,	2011-2018
	Renforcement de la capacité du système de santé en vue de la fourniture d'informations et de services sur les droits des jeunes	Baisse du pourcentage annuel des grossesses chez les adolescentes Baisse du pourcentage de la prévalence du VIH, des MST chez les jeunes	Rapports des enquêtes sur le VIH/sida au niveau national Rapports nationaux sur les enquêtes sur la démographie et la santé	États membres, et partenaires de développement, y compris les ONG	2011-2018
2.3 Plus grande représentation et participation des jeunes aux processus intergouvernementaux et de prise de décision.	Organisation et poursuite de consultation /de forums réguliers des jeunes en tant que préalable au Sommet UA/CER et autres processus intergouvernementaux	Degré d'intégration des contributions des pré-sommets des jeunes dans les conclusions du sommet, les déclarations ministérielles, les résolutions, les décisions et les ratifications	Décisions, résolutions du sommet et recommandations de la COMY	CUA/CER/ États membres,	2011-2018
	Promotion de la mise en œuvre de la participation des jeunes à l'indice de prise de décision au niveau politique	Nombre de pays indiquant une augmentation des pourcentages de jeunes dans la vie publique et à des postes de décision (Parlement, postes de responsabilité au sein du gouvernement, etc.)	Rapport sur les jeunes dans la vie publique en tant que supplément au rapport biennal sur le statut de la jeunesse en Afrique	États membres, Appuyés par les organisations de jeunes /les partenaires de développement	2011-2018

C- RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET MOBILISATION DE RESSOURCES

PRODUIT 3: Renforcer et consolider les capacités et les ressources pour la mise en œuvre, la coordination et le contrôle des progrès enregistrés aux niveaux de la CUA, des CER, des États membres des réseaux de jeunes et des organisations au service des jeunes					
RÉSULTATS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	MOYENS DE VÉRIFICATION	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE /PRINCIPAUX ACTEURS	CALENDRIER
3.1 Capacités institutionnelles et techniques de la CUA renforcées en vue du plaidoyer, du contrôle et de l'établissement de rapport sur la mise en œuvre du plan d'action de la CAJ et du programme des jeunes volontaires de l'UA (JVUA)	Évaluation des insuffisances au niveau des capacités et préparation des plans intégrés et chiffrés pour lesquelles la CUA et des partenaires de développement pourraient apporter des contributions techniques coordonnées, un soutien financier et des ressources humaines	<i>Importance de la mise en œuvre, du contrôle et de l'établissement de rapports de la CAJ sur la mise en œuvre du PA de la Décennie y compris du programme de bourses d'études</i> <i>Importance des ressources mobilisées pour les initiatives en faveur des jeunes au niveau national</i>	Rapports d'activité Rapport du Président aux ministres et au Sommet	CUA en collaboration avec les CER et appui des partenaires	2011-2015
	Préparation d'un rapport d'analyse annuel sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la CAJ et de son Plan d'action	Nombre de pays apportant leur contribution au rapport annuel Nombre de pays et de partenaires de développement qui reçoivent le rapport	Suppléments apportés par les jeunes au rapport d'activité et d'évaluation des objectifs de développement sur la base d'indicateurs standardisés	CUA/ États membres,	2011-2018
	Établissement de chargés de liaison avec les jeunes au sein des principaux départements de la CUA	<i>Nombre de charges de liaison avec les jeunes au sein des Départements du genre, des affaires sociales, de la paix et de la sécurité, de l'agriculture</i>	Rapport sur le rendement interdépartemental de la CUA qui reflète les principaux indicateurs de la jeunesse	CUA	2011-2018
3.2 Élargissement de la base d'informations sur la jeunesse	Publication d'un rapport biennal sur l'état de la jeunesse africaine	<i>Nombre d'États membres qui reçoivent le rapport</i> Rapport annuel de la CUA	Rapport annuel de la CUA	CUA	Tous les deux ans
	Préparation et diffusion de rapports périodiques sur les bonnes pratiques, et promotion de leur utilisation	<i>Documents sur les bonnes pratiques actualisés tous les cinq ans</i> <i>Nombre de bonnes pratiques renforcées dans les États membres</i>	Rapport sur l'évaluation des progrès enregistrés au niveau de la CAJ et de son Plan d'action CUA/CER, États membres	CUA, CER & États membres,	2011-2018

	Établissement et actualisation, sur une base régulière, des informations sur les institutions de jeunes et au service des jeunes	Base de données créée sur les organisations de jeunes et au service des jeunes	Mise à jour régulière du site Web de la CUA	CUA et CER / États membres, organisations de jeunes et au service des jeunes	2011-2018
3.3 Capacités des CER renforcées en vue du plaidoyer pour la mise en œuvre du PA de la Décennie et du contrôle des progrès réalisés dans les pays membres, ainsi que de l'adoption du PA dans leurs activités en faveur des jeunes.	Examen des programmes en cours, identification des insuffisances et renforcement des stratégies et de leur contenu	<i>Au moins 4 CER ont examiné et renforcé leurs propres programmes</i>	Stratégies et programmes avec les CER en faveur des jeunes révisés	CER	2011-2013
	Mise en œuvre des stratégies et des programmes révisés/actualisés	<i>Nombre d'actions connexes entreprises par les CER et les pays membres</i> <i>Augmentation du pourcentage du budget alloué aux programmes en faveur des jeunes au sein des CER</i>	Rapports annuels des CER, évaluation des progrès enregistrés et rapports d'évaluation	CER et leurs États membres	2011-2018
3.4 Capacités des ministères en charge de la jeunesse renforcées en vue de la mise en œuvre, de la coordination et du contrôle des progrès réalisés au niveau des initiatives pour le développement des jeunes	Identification des lacunes institutionnelles et techniques existantes et élaboration de stratégies pour la mise en œuvre rapide du PA de la décennie au niveau national	<i>a) disponibilité et utilisation des données actualisées pour la planification, le contrôle et l'évaluation ; b) Termes de référence, Plans de travail et niveau des capacités techniques du personnel et de leur rendement; c) systèmes en place et fonctionnels</i>	Rapports annuels sur les résultats obtenus	États membres,	2011-2018
	Étude de nouveaux mécanismes de financement en vue d'accroître le budget pour les initiatives de développement des jeunes	augmentation du pourcentage annuel du budget alloué Montant mobilisé auprès de sources nationales, y compris du secteur privé et autres	Pourcentage du budget national alloué en vue de soutenir les interventions dans les domaines du développement et de l'autonomisation des jeunes	États membres, et partenaires de développement	2011-2018
	Création du comité multisectoriel pour le développement des jeunes pour jouer un rôle de supervision en ce qui	<i>Programmes nationaux de développement et stratégies de lutte contre la pauvreté pleinement intégrés dans les initiatives en faveur des jeunes</i>	<i>La mesure dans laquelle les rapports interministériels sur les résultats obtenus prennent en compte les</i>	États membres,	2011-2018

	concerne a) l'intégration des initiatives en faveur des jeunes dans les politiques et plans de développement ; b) l'harmonisation avec la CAJ et le PA c) l'appui au rôle de coordination		<i>interventions qui ciblent les jeunes</i> <i>Rapport du comité multisectoriel, rapports d'évaluation</i>		
3.5 Création de la base de ressource pour le développement et l'autonomisation des jeunes	Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources, renforcement du partenariat avec une diversité de parties prenantes qui peuvent appuyer le programme d'autonomisation et de développement des jeunes de l'UA. Organisation d'un fonds pour l'autonomisation et le développement des jeunes Création d'un mécanisme de reddition de compte relatif à l'utilisation des ressources extrabudgétaires	Le Fonds pour l'autonomisation et le développement de la jeunesse dont les comptes sont distincts de ceux du budget de l'UA a été établi Pourcentage de la croissance annuelle du fonds en faveur des jeunes <i>Partenariat établi avec au moins 5 donateurs potentiels (Mémoire/Lettre d'accord)</i> Établissement de rapport sur les modalités et critères de décaissement de fonds et de dépenses	Rapport annuel sur la gestion financière Rapport annuel sur la gestion financière Mémoire/Lettre d'accord signé entre la CUA et les donateurs Protocoles et procédures adoptés/ mis en œuvre	CUA/CER et États membres, CUA/ partenaires de développement	2011-2018 2011-2018
3.6 Capacités des principaux réseaux/organisations de jeunes renforcées en vue d'appuyer la mise en œuvre, le suivi et le contrôle du PA	Appui aux principales organisations de jeunes afin qu'elles plaident en faveur des programmes de développement axés sur les jeunes et les mettent en œuvre	<i>Nombre de réseaux/d'organisations de jeunes recevant un appui dans les cinq régions</i>	Projets, rapports d'évaluation des résultats obtenus Rapports de Conférences/de réunions	Certaines organisations de jeunes appuyés par la CUA/ les CER et des partenaires CUA/CER/ États membres,	2011-2018

D. CONTRÔLE ET ÉVALUATION

PRODUIT 4: Renforcer et institutionnaliser les mécanismes pour le contrôle et l'évaluation					
RESULTATS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE	CALENDRIER
Capacités renforcées de la CUA et des CER pour l'évaluation et la mise en œuvre du PA de la Décennie de la jeunesse	Conception ou adoption de normes, de critères et d'indicateurs communs qui permettent d'évaluer la mise en œuvre du PA	Indicateurs de développement humain établis et/ou modifiés par âge et par sexe Nombre de pays ayant effectué les évaluations périodiques internes ou externes	Rapports sur le contrôle et l'évaluation	CUA/ États membres, CER	2011-2018
	Entretien d'une base virtuelle comparative de données statistiques sur la jeunesse africaine	Données ventilées par sexe et indicateurs standardisés utilisés pour l'évaluation, l'analyse et l'établissement de rapport sur les progrès enregistrés au niveau du développement	Existence et fonctionnalité de portails virtuels et indice d'accessibilité	CUA/ États membres,	2011-2018

VII. RESULTATS OBTENUS ET PARTENARIATS

Mise en œuvre au niveau national

Le Programme d'action de la Décennie est à la fois un cadre et un véhicule pour relever les défis de développement de l'Afrique en mobilisant un investissement soutenu, concerté et nécessaire dans le potentiel des jeunes des continents reconnus comme un dividende démographique². Des études ont montré qu'un dividende démographique offre des possibilités pour accélérer les investissements qui pourraient servir à brûler les étapes de la croissance et du développement socio-économique au cours d'une décennie³. Les pays d'Asie du Sud Est et l'émergence de nouvelles économies mondiales de l'Inde, du Japon et de la Chine sont des exemples à cet égard. Le Programme d'action permettra aux États membres et à la Commission, grâce à son programme décennal de renforcement des capacités, de réaliser des gains positifs dans l'agenda socio-économique, de la paix et de la sécurité, de l'intégration et de la gouvernance.

Des données récentes indiquent que «des progrès dans les États membres pour atteindre les objectifs et les priorités de développement établis et conformes avec le NEPAD et les OMD reprennent lentement». Des progrès importants ont été signalés dans les indicateurs de jeunes, dans des domaines tels que la parité et l'égalité entre les hommes et les femmes, la réduction significative de la prévalence du VIH / sida et la création d'opportunités nouvelles et décentes pour les jeunes (CEA, 2008).

Néanmoins, des efforts intégrés et unifiés sont nécessaires pour accélérer les progrès dans le domaine de la santé, de l'emploi et des libertés civiles, et ce, grâce à la participation des jeunes comme épicerie des investissements socio-économiques, conformément à la Charte africaine de la jeunesse.

L'adhésion des États membres à rendre opérationnel le Plan d'action sera d'une importance particulière. De plus, il est important de maintenir le calendrier de préparation du Rapport biennal national de la Jeunesse dans le cadre de la mise en œuvre de la Décennie.

Les nationaux et les réseaux dirigés par les jeunes continueront d'être les fers de lance pour la promotion de la participation coordonnée et représentative des jeunes dans les États membres. Les réseaux et les organisations thématiques dirigés par les jeunes serviront de source d'appui technique et de soutien, y compris pour la recherche et l'analyse de données selon les priorités établies et les initiatives.

² 'Bonus démographique' (ou dividende démographique)n'est plus qu'un avantage potentiel étant donné les taux faibles de participation (des femmes par ex) ou le chômage galopant pourrait limiter l'impact des structures d'âge –Division de la Population des Nations Unies.

³ CEA2008 :1

Les partenaires au développement

Ils possèdent un large éventail de compétences qui peuvent contribuer à la mise en œuvre du présent plan ainsi que les différents mandats des agences. L'intérêt thématique sera différent, mais tous, grâce à la Décennie en tant que cadre, renforcent l'harmonisation de l'autonomisation des jeunes aux efforts de réduction de la pauvreté, de développement du capital humain, de la prestation de services économiques et sociaux, de financement et du renforcement des systèmes de santé. Toutefois, il est nécessaire de se concentrer pour assurer la coordination, la consolidation et l'harmonisation afin de promouvoir la programmation conjointe et la mobilisation des ressources pour les plans de développement des jeunes, en conformité avec les buts et objectifs continentaux.

Il est également prévu que les pays publient des rapports nationaux et organisent des réunions participatives pour discuter des progrès, adapter les plans et satisfaire les critères de référence continentale.

La préparation et la capacité des Etats membres à mettre en œuvre des stratégies et des politiques conformes à la Charte africaine de la jeunesse doivent être soigneusement évaluées et saluées.

Au niveau continental: La Commission de l'Union africaine

La Commission de l'Union africaine va fournir la direction générale de la mise en œuvre du plan d'action aux niveaux régional et continental; fournir des modèles pertinents de rapports réguliers, et mettre en œuvre des initiatives régionales et continentales, y compris des initiatives impliquant les jeunes et les États membres. La Commission facilitera également les efforts de plaidoyer, assurera la coordination et aidera les États membres dans la mise en œuvre du plan d'action.

La Commission poursuivra de même son rôle dans le suivi, l'établissement de rapports et le soutien dans les différents domaines et thèmes du développement, y compris l'analyse des politiques, pour produire des publications phares comme base de l'orientation et du programme politique et informer les réformes stratégiques, le développement et la prise de décisions y relatifs, conformément à la Charte africaine de la jeunesse.

L'examen des publications phares à l'échelle continentale, comme lors des conférences ministérielles ou lors du Forum de la jeunesse africaine, va favoriser le renforcement d'un consensus sur les positions politiques clés et définir les meilleures pratiques africaines communes au cours de la Décennie ainsi que la voix du continent dans le discours mondial et les engagements majeurs sur le développement des jeunes.

Le renforcement des partenariats existants avec l'Union panafricaine de la jeunesse (UPJ), en tant que voix continentale pour tous les jeunes africains, doit orienter la collaboration avec la Commission de l'Union africaine et ses membres, par le biais des mécanismes de leadership démocratique, du plaidoyer et d'établissement de contacts, du

renforcement de la cohérence entre leurs filiales régionales, les membres nationaux et les partenaires respectifs qui seront consolidés au cours de la décennie. Ce mode de soutien a été déjà retenu dans la redynamisation de l'Union.

La Décennie et la mise en œuvre de ce plan seront évaluées à intervalles réguliers par la Conférence des ministres africains en charge de la jeunesse (COMY) par le biais de son secrétariat : la *Division de la jeunesse et du renforcement des capacités au sein de la Commission de l'Union africaine*. Afin de coordonner et de soutenir ce processus, un plan d'entreprise pour la Division sera élaboré et le Bureau de la COMY servira de groupe de travail. Des cartes de profil de pays et un système de notation sur la situation des jeunes en Afrique seront publiés en même temps que le rapport annuel sur les thèmes phares de la jeunesse en Afrique.

Un état biennal du Rapport de la Jeunesse en Afrique sera élaboré à partir des données recueillies auprès des Etats membres aux fins d'évaluations à mi-parcours et de fin d'exercice en 2012, 2015 et 2018. Au niveau national, chaque pays établira son propre système de suivi et d'établissement de rapports, en utilisant un guide technique continental sur les normes, les critères indicatifs et une évaluation conceptuelle pour la production d'indicateurs.

Niveau régional: Les Communautés économiques régionales

La principale approche stratégique inclura le soutien aux CER et aux États membres pour adapter et intégrer, dans les législations nationales, les accords et les protocoles continentaux avec une approche de la jeunesse dans l'élaboration, la mise en œuvre, l'examen et le suivi des plans nationaux de développement des jeunes. En outre, il convient de veiller à ce que les États membres, en vertu de leurs prérogatives respectives, harmonisent les efforts liés à des mécanismes aux niveaux intra continental, sous-régional et national pour améliorer la connaissance individuelle et systémique et le transfert de compétences, la diversification des opportunités de développement de la coopération dans le domaine de la conception politique, du renforcement du leadership et de l'obligation redditionnelle de la jeunesse panafricaine. Les Communautés économiques régionales recueilleront et présenteront un rapport intérimaire annuel sur l'état de mise en œuvre dans la région. Les rapports régionaux sur les programmes d'évaluation peuvent être distribués au cours des réunions statutaires des ministres de la jeunesse au niveau des CER. Les CER peuvent également procéder à l'examen des progrès réalisés au cours des années en question.

VIII. SUIVI ET EVALUATION DES PROGRES REALISES AU COURS DE LA DECENNIE - (CADRE INDICATIF)

Le cadre logique est un outil permettant d'aider à mesurer les progrès du Programme d'action, des OMD et d'autres traités internationaux agréés, les obligations et objectifs de développement en vue de l'autonomisation des jeunes pour un développement durable du

continent. La liste des indicateurs contenus dans ce cadre logique, bien que limité, reflète une représentation équilibrée des principaux objectifs et constitue un point d'entrée dans le domaine des mandats de la Commission de l'Union africaine intégrés dans la Charte africaine de la jeunesse.

Les principaux objectifs du cadre logique sont les suivants:

- a. fournir un moyen de se concentrer sur les buts et objectifs régionaux et nationaux de développement des jeunes;
- b. assurer une focalisation quantitative pour évaluer les résultats obtenus dans les progrès réalisés pour atteindre les but et objectifs nationaux de développement;
- c. signaler les problèmes de développement rencontrés dans la mise en œuvre des mandats de la Commission de l'UA;
- d. aider à identifier les lacunes dans les données et les restrictions des capacités des systèmes statistiques nationaux.
- e. simplifier les mécanismes d'enregistrement et d'établissement des rapports.

La matrice du cadre logique est l'occasion pour la collecte des données et l'identification des lacunes dans les données, qui servira de première étape pour déterminer les tendances et les objectifs de développement des jeunes à l'horizon 2018, dans le cadre de la Décennie.

La matrice du cadre logique comprend trois (3) éléments:

- (a) Les indicateurs thématiques relatifs aux investissements dans le développement des jeunes (sur l'éducation, la santé, l'emploi et le revenu, la pauvreté, la participation)
- (b) L'intégration du développement des jeunes pour fournir de nouvelles informations sur des questions d'intérêt majeur pour le développement des jeunes, y compris les priorités et besoins nationaux spécifiques, et les questions transversales.
- (C) Le partenariat, la coordination et la mobilisation de ressources pour les plans de la Décennie.

Les indicateurs seront utilisés pour mesurer le rendement et faire rapport sur les progrès de la stratégie, le programme et les activités du développement et de l'autonomisation des jeunes et établir les tendances de la stratégie et de la prise de décision. Des changements dans les valeurs des indicateurs permettent aux Etats membres et aux partenaires du développement d'évaluer les progrès et les changements au fil du temps. Il est rare de pouvoir disposer d'indicateurs pour un moment précis. Le cadre d'indicateurs crée ou confirme un niveau de référence et évalue les tendances lorsque les données sont disponibles avec le temps.